

Conseil communautaire du 12 novembre 2014

Compte rendu succinct

Le Conseil communautaire a :

- **INSTALLÉ** Mme Marie-Dominique GIANESIN, représentante de la commune de Courtry, dans les fonctions de conseillère communautaire en remplacement de Mme Catherine MARTY, suite à sa démission, **DÉSIGNÉ** Mme Marie-Dominique GIANESIN comme membre des commissions communautaires « Transports, déplacements et liaisons douces », « Travaux – Voirie - Bâtiments », « Politique de la ville », « Politique de la santé » et « Environnement – Ecologie – Agenda 21 - Eau et Assainissement », en remplacement de Madame Catherine MARTY, **DÉSIGNÉ** Mme Marie-Dominique GIANESIN comme membre de la Commission intercommunale pour l'accessibilité aux personnes handicapées et de la commission consultative des services publics locaux, en remplacement de Mme Catherine MARTY, **DÉSIGNÉ** Mme Marie-Dominique GIANESIN comme déléguée suppléante au sein du SMIEPRSD (Syndicat Mixte d'Etudes et de Programmation pour la Révision du Schéma Directeur) Marne Nord, en remplacement de Mme Catherine MARTY, **DÉSIGNÉ** Mme Marie-Dominique GIANESIN comme déléguée titulaire au sein du Syndicat Mixte de Transports du Bassin Chellois et des Communes Environnantes (SITBCCE) et du Syndicat Mixte pour l'Enlèvement et le Traitement des Résidus Ménagers de la Région de Lagny (SIETREM), en remplacement de Mme Catherine MARTY ;
- **DÉSIGNÉ** Mme Céline NETTAHAVONGS, à main levée, en qualité de représentante de la Communauté d'agglomération Marne et Chantereine pour exercer les fonctions d'administrateur au sein du Conseil d'administration de l'OPH Marne et Chantereine Habitat, en remplacement de M. François-Xavier BINVEL, suite à sa démission de cette fonction (unanimité des suffrages exprimés : 33 pour et 7 ne prenant pas part au vote) ;
- **APPROUVÉ** la modification des modalités de financement de l'augmentation de la part de capital de la Communauté d'agglomération dans la SEM M2CA approuvées précédemment par délibération du Conseil communautaire du 27 mars 2013, **APPROUVÉ** la demande de versement anticipé du solde de l'augmentation du capital pour le montant de 155 000 euros, **DIT** que la libération du capital s'effectuera par le versement du solde en 2014, **DIT** que ce montant sera inscrit au Budget communautaire 2014 (unanimité des suffrages exprimés : 32 pour, 1 abstention et 7 ne prenant pas part au vote) ;
- **PRIS ACTE** du rapport d'activité de la Société des Transports du Bassin Chellois (STBC) sur la 4^{ème} année de gestion et d'exploitation de la gare routière de Chelles ;
- **PRIS ACTE** du rapport d'activité 2013 du Syndicat mixte pour l'Enlèvement et le Traitement des Résidus Ménagers (SIETREM) ;

- **PRIS ACTE** du rapport d'activité 2013 sur le prix et la qualité du service de l'assainissement ;
- **ADOPTÉ** la convention pour la facturation, le recouvrement et le reversement par la société VALYO, délégataire du SIAEP de la Région de Lagny-sur-Marne, de la redevance d'assainissement pour le territoire de la ville de Courtry, à la société Nantaise des Eaux Services, fermier de la Communauté d'agglomération Marne et Chantereine, **AUTORISÉ** Monsieur le Président à signer cette convention, ainsi que tout document y afférent (unanimité : 41 pour) ;
- **MODIFIÉ** le montant de la subvention attribuée à la Mission Locale du Bassin Chellois par délibération du Conseil communautaire en date du 12 février 2014, en la portant de 201.500 € à 186.500 €, **APPROUVÉ** le cofinancement de Marne et Chantereine à l'action « un réseau d'entreprises pour l'emploi des jeunes » bénéficiant du soutien du Fonds Social Européen, en accordant une subvention spécifique de 15.000 € à la Mission Locale du Bassin Chellois, **DIT** que les crédits nécessaires à ce cofinancement du programme « un réseau d'entreprises pour l'emploi des jeunes » seront inscrits au Budget communautaire 2015, **AUTORISÉ** Monsieur le Président à signer tout document afférent à ces sujets (unanimité : 40 pour et 1 ne prenant pas part au vote) ;
- **APPROUVÉ** la décision modificative n°1 du Budget principal 2014 de l'Office de Tourisme de Marne et Chantereine qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 23.464,90 euros (unanimité : 40 pour et 1 ne prenant pas part au vote) ;
- **APPROUVÉ** le Budget primitif 2015 de l'Office de Tourisme de Marne et Chantereine (unanimité : 40 pour et 1 ne prenant pas part au vote) ;
- **DÉCIDÉ D'ALLOUER** une avance sur subvention de 50.000 € au bénéfice de l'Office de Tourisme de Marne et Chantereine, **DIT** que le montant de la subvention totale de l'année 2015 fera l'objet d'une délibération ultérieure pour un montant au moins égal à cette avance de subvention, **DIT** que les crédits correspondants seront inscrits au Budget primitif 2015 de la Communauté d'agglomération Marne et Chantereine (unanimité : 40 pour et 1 ne prenant pas part au vote) ;
- **APPROUVÉ** la demande de classement en catégorie III de l'Office de Tourisme de Marne et Chantereine, **DÉCIDÉ DE TRANSMETTRE** à la Préfecture le dossier de demande de classement en catégorie III de l'Office de Tourisme de Marne et Chantereine, **AUTORISÉ** Monsieur le Président à signer tout document relatif à cette demande (unanimité : 41 pour) ;
- **APPROUVÉ** le Contrat Local de Santé entre la Communauté d'agglomération Marne et Chantereine, l'Agence Régionale de Santé, et la Préfecture de Seine-et-Marne, **AUTORISÉ** Monsieur le Président à signer le Contrat Local de Santé, ainsi que tous documents y afférents (unanimité : 41 pour) ;
- **ACCORDÉ** une subvention de 45.000 €, soit environ 4.500 € par logement, au titre de la surcharge foncière, à Marne et Chantereine Habitat pour l'opération de construction neuve de 10 logements locatifs sociaux sise 10 avenue Flaubert, à Courtry, **DIT** que l'opération devra respecter les termes de la charte intercommunale de l'Habitat et intégrer le cahier des charges annexé à la charte (cahier des recommandations HQE), **AUTORISÉ** Monsieur le Président à signer tout document afférent à cette affaire, **DIT** que les crédits correspondants seront prévus au Budget 2015 de la Communauté d'agglomération (unanimité des suffrages exprimés : 35 pour et 6 ne prenant pas part au vote) ;

- **APPROUVÉ** le principe de la cession de parcelles appartenant à la Communauté d'agglomération Marne et Chantereine, à savoir, la parcelle AV 95, d'une superficie de 535 m², sise 50 rue Schlosser à Chelles, la parcelle B 1897, d'une superficie de 2 909 m², sise 15 Avenue Victor Thiébaud à Brou-sur-Chantereine et les parcelles BS 209 et BZ 179, d'une superficie de 9 907 m², sises 59 rue du Tir à Chelles, **AUTORISÉ** Monsieur le Président à effectuer toutes les formalités et démarches nécessaires en vue de parvenir à la réalisation de la vente de ces parcelles, **DIT** que chaque cession fera l'objet d'une délibération spécifique du Conseil communautaire (majorité absolue : 34 pour et 7 contre) ;
- **DÉCIDÉ** de procéder à l'échange de parcelles avec M. Hérail suivant le plan de division dressé par le cabinet Millard, **DÉCIDÉ** de céder une emprise de 7116m², sous réserve du bornage du géomètre, composée des parcelles B 637, B 996, B 1813, B 1966 et B 825 situées sur le site Pasteur et les parcelles B 1045, 1046 et 1047 sises sur le site Bouleur à Brou-sur-Chantereine à Amétis, **DÉCIDÉ** de céder ces parcelles pour un montant de 1 704 285 € HT, **AUTORISÉ** Monsieur le Président à signer les promesses de vente ainsi que les actes notariés à intervenir aux frais de l'acquéreur, **HABILITÉ** Monsieur le Président à faire toutes formalités nécessaires en vue de parvenir à la réalisation de la vente (unanimité : 41 pour) ;
- **AUTORISÉ** Monsieur le Président à signer l'avenant n°1 au lot n°1 « Gros œuvre – Clos-couvert – Agencement et décoration » du marché CA 13-14 « Construction d'un équipement culturel à Courtry », avec la société SAS VITTE, sise 8 rue du Durteint, 77481 Provins Cedex, **DIT** que les crédits correspondants seront inscrits au Budget communautaire 2015 (unanimité : 41 pour) ;
- **AUTORISÉ** Monsieur le Président à signer l'avenant n°1 au lot n°2 « Electricité courants faibles et courants forts » du marché CA 13-14 « Construction d'un équipement culturel à Courtry », avec la société PORTELEC, sise 12 rue de Derrière la Montagne, 77500 Chelles, **DIT** que les crédits correspondants seront inscrits au Budget communautaire 2015 (unanimité : 41 pour) ;
- **AUTORISÉ** Monsieur le Président à signer l'avenant n°1 au lot n°3 « Plomberie – Chauffage – Ventilation », du marché CA 13-14 « Construction d'un équipement culturel à Courtry », avec la société SITEME SARL, sise 6 bis rue de la Liberté, 93100 Noisy-Le-Grand, **DIT** que les crédits correspondants seront inscrits au Budget communautaire 2015 (unanimité : 41 pour) ;
- **AUTORISÉ** Monsieur le Président à signer la convention régissant les rapports entre la Communauté d'agglomération Marne et Chantereine et le Comité d'Actions Sociales et Solidaires (CASS), pour une durée d'un an, à compter du 1^{er} janvier 2015 (unanimité : 41 pour) ;
- **PRIS ACTE** des décisions prises par le Président et le Bureau communautaire en vertu d'une délégation de pouvoirs.

Ce compte rendu est dressé conformément au décret n°83.1025 du 28 Novembre 1983 et à la circulaire préfectorale n°84.44 du 23 Novembre 1984 prise pour son application concernant les délais de recours en matière de décision individuelle.